

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires

DATE DE
CONVOCATION
Le 07 mai 2026

DATE
D'AFFICHAGE

Nombre de membres
En exercice 11
Présents 6
Votants 10

Objet de la
délibération : Union
Départemental des
CCAS – Désignation
d'un représentant.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260513-26_05_13_DLKL05-DE

Séance du 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les salons de la Mairie d'Estaires sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs Yves COLPAERT et Hervé BOCQUET.

Mesdames Dorothee BERTRAND, Francine MOURIKS, Brigitte GUISSSE et Florence DONZE.

Procurations : Madame Amélie BEAUSSART à Madame Francine MOURIKS, Madame Simone DAEMS à Monsieur Yves COLPAERT, Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Madame Dorothee BERTRAND et Monsieur Henri DELBARRE à Monsieur Hervé BOCQUET.

Excusée : Madame Laëtitia LEGRAND.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Union Départementale des CCAS – Désignation d'un représentant.

Délibération n° 5/11.

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Madame la Présidente expose au Conseil d'administration :

Le C.C.A.S. adhère à l'Union Départementale des C.C.A.S. du Nord. Conformément aux statuts de l'association, le renouvellement des instances (assemblée générale, Conseil d'administration et bureau) s'effectue après l'installation des Conseils d'administration des CCAS. En tant que membre actif à jour de cotisation, le CCAS a un rôle à jouer dans le processus démocratique d'élection du futur Conseil d'administration de l'UDCCAS. Le Conseil d'administration du CCAS doit effectuer 2 démarches, celle de désigner un représentant et de candidater au Conseil d'administration de l'UDCCAS.

A présent, il convient donc de désigner, en son sein, l'administrateur (membre élu ou nommé) qui représentera le CCAS d'Estaires lors des réunions de l'assemblée générale de l'UDCCAS.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'action Sociale et des Familles, l'élection a lieu au scrutin secret.

Vu la candidature proposée par Monsieur Yves COLPAERT ;

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Votants : 10

Nul : 0

Suffrages exprimés : 10

.../...

Séance du 13 mai

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260513-26_05_13_DLKL05-DE

**Objet de la délibération : Union Départementale
représentant.
Délibération n° 5/11.**

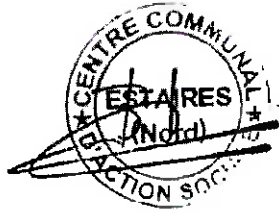
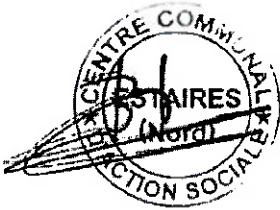
.../...

**Est élu à l'unanimité, Monsieur Yves COLPAERT, représentant le CCAS
d'Estaires au sein de l'UDCCAS.**

Il accepte ce mandat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous Préfecture le
Publié ou notifié le

27/05/26



Fait à Estaires, les jours, mois, an que
dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

La Présidente du CCAS

Madame Dorothee BERTRAND.

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.